

# Le Cheminot de France

ORGANE DU SYNDICAT PROFESSIONNEL DES CHEMINOTS DE FRANCE

Rédaction et Administration :

5, Rue Cadet — PARIS (9<sup>e</sup>)

Téléphone : Central 73-04

## A NOS AMIS

Malgré les événements et surmontant les difficultés tant matérielles que financières, le bureau du Syndicat a décidé de ne pas retarder la publication du journal corporatif **Le Cheminot de France**.

Le bureau a pris cette décision persuadé que de tous elle sera bien accueillie.

Mais de ce chaleureux accueil il attend des fruits nombreux, il attend de tous un redoublement d'ardeur pour le recrutement syndical.

Mais, entendons-nous, « ce journal, au moins, sera-t-il intéressant ? » Nous le voulons et nous y tendrons, car c'est d'une collaboration de tous que nous attendons de bons effets.

Allons, amis, vite, faites-nous part de vos idées, de vos espérances, donnez-nous des nouvelles de votre action sociale, faites que le **Cheminot de France** soit le lien de tous et une mine inépuisable d'action sociale catholique. Faites enfin que notre journal soit de plus en plus votre ami et votre confident.

Le Comité de Rédaction.

Le Comité de Rédaction se réserve tout droits en ce qui concerne l'insertion des articles dans *Le Cheminot de France*.

Pour faciliter la composition du journal, écrire lisiblement et sur un seul côté de la feuille. Les manuscrits insérés ou non, ne sont pas rendus.

## RESTAURANT COOPÉRATIF

Le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie, dans un sentiment de fraternité que nous sommes heureux de porter à la connaissance des syndiqués, a bien voulu, sur notre demande, nous ouvrir les portes de son Restaurant coopératif, 5, rue Cadet.

Ce restaurant n'est ouvert qu'en semaine, aux heures fixées par les arrêtés du ministère du Ravitaillement.

Le repas est fixé à 1 fr. 75 boisson non comprise.

Se munir de sa carte syndicale.

## Notre Programme Syndical

Dans sa réunion du 14 juillet, le bureau du Syndicat Professionnel des Cheminots de France a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

Le Syndicat Professionnel des Cheminots de France, faisant siens les principes de l'école sociale catholique, constate la nécessité pour tous les travailleurs de s'organiser syndicalement pour les buts suivants :

Obtention de salaires et de conditions de travail convenables;

Entr'aide de tous les syndiqués, en toutes circonstances; amélioration des conditions de vie, tant matérielles que morales, par toutes organisations sociales et économiques.

Développement de l'éducation professionnelle.

Le Syndicat Professionnel des Cheminots de France est exclusivement professionnel, et ne se rattache à aucune organisation politique, mais s'inspire dans l'ensemble de son action des principes de la morale catholique.

Il réprouve et condamne la théorie de la lutte de classes.

Dans la mesure de son action, il est prêt à s'entendre avec toutes autres organisations professionnelles pour la défense des intérêts corporatifs.

Le Syndicat Professionnel des Cheminots de France, pour l'amélioration de la

situation du personnel des chemins de fer, emploie les moyens d'action suivants :

Libres accords avec les Compagnies pour l'établissement de contrats collectifs du travail.

Recours, en cas de différends ou de conflits, aux commissions d'arbitrage.

Néanmoins, en l'absence d'une législation précise, il reconnaît, en le droit de grève, l'emploi d'un argument suprême mais légitime, sous condition de la justesse et de la légitimité des revendications, mais en ne se dissimulant pas le danger de cette action.

Il reconnaît la nécessité de la réglementation légale du travail et réclame, en conséquence, des Pouvoirs publics une protection nécessaire et suffisante des intérêts des travailleurs se déclarant prêt à collaborer à l'étude de ces différents moyens de protection.

Il estime que l'information de l'opinion publique est nécessaire pour la défense des intérêts du monde cheminot et emploie tous moyens propres à cette information : publications, conférences, etc..

Le Syndicat Professionnel des Cheminots de France, avec certaines réserves, demande l'application du projet de loi voté par le Sénat concernant la capacité civile des Syndicats.

## Permanences

Le bureau désirant se mettre à la portée de tous, a ouvert au Siège Social, pour les hommes, pour les femmes au Siège des Syndicats féminins, 4, rue de Séze deux permanences.

Au siège social :

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 18 h. à 19 h.

Le samedi, de 18 h. à 21 h.

4, rue de Séze :

Le dimanche, de 9 h. à 11 h.

Le mercredi, de 18 h. à 19 h. 1/4.

Dans sa réunion du 30 Juin, le bureau du Syndicat a nommé le camarade WILLMANN, gérant du journal et secrétaire de la rédaction.

En conséquence, tout ce qui concerne *Le Cheminot de France* devra être adressé au Secrétaire de la Rédaction du *Cheminot de France*, 5, rue Cadet. Paris (9<sup>e</sup>).

# LES TRAVAILLEURS ET LA PATRIE

**Le Syndicat Professionnel des Cheminots de France**, en présence des regrettables incidents qui se sont déroulés sur différents points du pays a reconnu nécessaire de signer le manifeste suivant :

*Sur l'initiative de la Fédération française des Syndicats d'Employés catholiques, 5, rue Cadet, la résolution suivante a été adoptée par des organisations populaires comptant, au total, plus de 900.000 adhérents.*

Forts des services rendus au pays par vingt, trente et cinquante années de loyale action professionnelle et sociale; certains d'interpréter la pensée de nos milliers de combattants et de remplir les suprêmes intentions de tant des nôtres tombés au Champ d'honneur,

Nous affirmons :

Que la résolution du pays et sa confiance en la victoire n'ont point été altérées par les privations, les deuils, les angoisses qu'entraîne la prolongation des hostilités;

Que le bon sens populaire a déjoué, en cette quatrième année de guerre, les manœuvres de sophisme ou de trahison qui voudraient nous amener à compromettre le fruit de tous nos sacrifices et à désavouer l'héroïsme de nos morts;

Que la France a plus que jamais conscience de faire une guerre défensive, pour sauver sa vie et son honneur menacés par la plus brutale et la plus cynique des agressions;

Que cette Patrie en danger constitue pour nous, en même temps qu'une nécessaire réalité géographique et ethnique, un legs précieux de richesses morales et matérielles, de traditions et d'espoirs; un héritage de spiritualité, de droits et de libertés, mis en péril par les plus formidables moyens d'oppression matérielle;

Que par surcroit, dans le monde actuel, les progrès économiques et les améliorations sociales ne peuvent se réaliser que par le moyen d'institutions nationales;

Que la cause des petits peuples, momentanément écrasés par l'agresseur, nous est aussi sacrée que la nôtre;

Qu'une paix imposée par la lassitude amènerait notre sujétion économique, la ruine du pays, l'esclavage des individus et surtout des travailleurs;

Que toute grève, qui ajouterait des difficultés intestines aux angoisses de la guerre, serait criminelle si elle touchait des industries intéressant la défense nationale, et ne devrait être, pour les autres professions, qu'un moyen extrême, en cas d'impossibilité d'arbitrage, de faire triompher de justes revendications.

Nous demandons :

Que la guerre soit menée avec vigueur et patience, en même temps qu'avec le souci d'épargner le sang français, d'améliorer le sort du combattant, d'éviter la misère à son foyer;

Que le relèvement des salaires, rendu indispensable par l'élévation du coût de la vie, soit poursuivi par la voie de conversations et d'accords corporatifs entre syndicats patronaux et syndicats ouvriers;

Que les Pouvoirs publics consultent toutes les organisations professionnelles sur la répercussion des mesures d'ordre économique ou social nécessitées par la conduite de la guerre ou la reconstitution de nos richesses;

Que la mise en œuvre de nos ressources naturelles, la réfection de notre outillage national, le développement de notre agriculture, de notre industrie et de notre commerce, soient étudiés en faisant appel à la collaboration compétente des travailleurs;

Que la paix soit vraiment réparatrice; qu'elle efface les iniquités passées, consacre le droit des nationalités, nous rende l'Alsace-Lorraine, nous fournit les garanties nécessaires contre une nouvelle agression, et marque, par des accords sanctionnés, l'avènement durable d'un ordre international chrétien.

*Union Centrale des Syndicats des Agriculteurs de France;*  
*Fédération Française des Syndicats d'Employés Catholiques;*  
*Union Centrale des Syndicats professionnels féminins, (5, rue de l'Abbaye);*  
*Union des Syndicats d'ouvriers Catholiques (56, rue de l'Université);*  
*Syndicats professionnels d'ouvriers (5, rue Cadet);*  
*Syndicats professionnels féminins (4, rue de Sèze);*  
*Syndicat Professionnel des Cheminots de France;*  
*Union des Syndicats Professionnels d'Employés et Ouvriers Catholiques du Mans*  
*Syndicats libres Féminins de l'Isère;*  
*Union des Associations Ouvrières Catholiques;*  
*Oeuvre des Cercles Catholiques d'Ouvriers;*  
*Union Catholique du Personnel des Chemins de fer;*  
*Union Catholique du Personnel des P. T. T.;*  
*Union Catholique des Métallurgistes;*  
*Union Sociale d'Ingénieurs Catholiques;*  
*Union Catholique des Employés de la Nouveauté;*  
*Corporation des Employés de la Soierie Lyonnaise;*  
*Union Professionnelle des Employés du Commerce et de l'Industrie d'Amiens;*  
*Syndicat des Employés du Comm. et de l'Indust. et part. simm. de Marseille;*  
*Syndicat des Métaux et parties similaires d'Audincourt;*  
*Syndicat des Ouvriers en Métaux de Bourges;*  
*Syndicat de la Métallurgie et parties similaires de Grenoble;*  
*Gravures d'Employés et de Métallurgistes d'A. G. J. F. de Toulouse.*

# POURQUOI ?

Il est utile de donner, dès ce premier numéro de notre journal, les raisons pour lesquelles nous avons été amenés à créer le Syndicat Professionnel des Cheminots de France.

La raison essentielle a été l'accroissement continu du coût de la vie. Pour résoudre cette difficulté vitale, quelques cheminots ont compris la nécessité de réunir et de coordonner leurs efforts. L'homme isolé, quelles que soient sa bonne volonté et son intelligence, est toujours impuissant. L'Union ne fait-elle pas la Force?

Pourquoi, direz-vous, avoir cherché à créer une organisation nouvelle, malgré tous les ennuis que cela peut engendrer, plutôt que d'aller grossir les rangs d'une organisation existante et déjà puissante par le nombre de ses adhérents? A cette objection nous devons répondre de suite.

Vous n'ignorez pas qu'un grand nombre de Cheminots, particulièrement parmi ceux que nous fréquentons le plus régulièrement quoique sentant fortement la nécessité de se grouper, étaient peu partisans, de s'associer à un Syndicat dans lequel ils croyaient voir l'obligation, en y entrant, d'aliéner une partie de leur liberté individuelle; disons le mot plus nettement : de leur liberté de conscience.

Si nous avons inscrit dans nos statuts l'obligation pour nos adhérents d'être Catholiques, c'est parce qu'il faut une doctrine morale et sociale à la base de notre action.

Un fait est incontestable : la plus grande fraction du monde cheminot n'est pas syndiquée.

En créant le Syndicat Professionnel des Cheminots de France nous avons eu le désir de grouper la majeure partie de ces non syndiqués; ceci, afin d'augmenter la puissance de l'action syndicale parmi le personnel des Chemins de fer. Nous ne nous possons pas en adversaires des organisations syndicales existantes.

Si les divers groupements professionnels suivent des voies différentes ou ont des moyens d'action variés, le but à atteindre demeure cependant le même : l'amélioration du sort des Travailleurs des Chemins de fer. Les efforts convergents de tous ne seront jamais trop puissants pour obtenir cette fin.

Au Syndicat des Cheminots de France nous voulons atteindre ce résultat par de loyales conversations entre les dirigeants des administrations et le personnel. Nous demanderons aux Administrations de nous remettre les circulaires et règlements qui concernent la situation du personnel pour en poursuivre, d'accord avec elles, les améliorations susceptibles d'obtenir un meilleur rendement du travail tout en diminuant les fatigues inutiles des agents.

Nous lutterons, impitoyablement, contre l'oligarchie omnipotente des chefs subalternes, de ceux qui se croient des potentiats dans la sphère restreinte où ils se meuvent et qui, par abus d'autorité ou obscurément passager de l'intelligence, sont la cause que bien des bonnes volontés sont arrêtées.

dans leur élan et trop souvent, hélas ! sont le levain inaperçu qui amène les conflits. Ceux qui sont bons et justes envers leur personnel n'auront rien à craindre, au contraire, les agents membres du Syndicat Professionnel des Cheminots de France auront à cœur de se distinguer parmi les meilleurs.

Nous aurons aussi à lutter contre l'esprit de caste.

Dans la plupart des Compagnies, l'avancement est attribué non à la capacité ou à l'intelligence des agents, mais au grade universitaire dont ils sont pourvus. (Nous pourrions citer de nombreux exemples, nous les réservons pour les soumettre à qui de droit, au moment venu.)

La liberté et la justice pour tous, voilà ce que nous voulons et que nous demanderons toujours.

Indépendamment de la poursuite des revendications principales et immédiates telles que : Statut du personnel, relèvement des salaires et de l'indemnité de cherté de vie, selon les accroissements de celle-ci, nous chercherons l'amélioration du sort des cheminots en étudiant la révision des Caisses de Secours et de Retraites; la meilleure répartition des heures de travail et des repos, des déplacements, etc...

Nous nous efforcerons de créer des organisations pour venir en aide aux orphelins, aux retraités, aux veuves d'agents, etc...

Nous organiserons, par la suite, des Sociétés Coopératives de consommation, d'assistance en cas de longue maladie, une Mutualité de capitalisation ou de retraite qui permettra à l'agent prenant sa retraite, soit de disposer d'un petit capital, soit d'augmenter la retraite qui lui sera servie par son administration.

Pour arriver à un résultat appréciable dans ces multiples branches d'activité il nous faut de nombreux concours. Que chacun ne se contente pas d'avoir donné sa propre adhésion au Syndicat et aux organisations que celui-ci aura créées, mais qu'il soit toujours un propagandiste actif et zélé; qu'il ne croie pas sa tâche terminée tant qu'il aura à ses côtés un cheminot non adhérent à une organisation syndicale.

Ce n'est que par la persévérance et un labeur constant et acharné que nous arriverons à vaincre les obstacles et à obtenir les résultats cherchés.

Allons, amis cheminots, courage et confiance. Ne nous laissons pas abattre par les quelques inévitables rebuffades que nous rencontrons au début, soyons patients et tenaces dans nos efforts et, comme nos vallants poilus, nous aurons la victoire.

## NÉCROLOGIE

À la peine né, notre Syndicat a déjà des deuils.

Notre camarade ANTOINE Jean-Baptiste, de la Section de Réseau-Est a été écrasé aux environs de Remiremont.

Nous comptions beaucoup sur son action dévouée et tenace. Hélas ! son nom allonge le martyrologue déjà chargé qui relate l'obscur dévouement des Agents des Chemins de fer.

## VIE SOCIALE

### Conseil Général

Le Conseil général du Syndicat s'est réuni le 16 juin, à 14 heures, au Siège social.

Nos camarades du Nord en raison des difficultés de transport causés par l'offensive; ceux du Midi, en raison des longueurs du voyage, d'autres empêchés par le service, n'avaient pu venir et s'étaient excusés.

Le Président ouvre la séance et donne un compte rendu de la vie du Syndicat pendant les 3 mois écoulés.

Le Trésorier général donne un aperçu de la Trésorerie qui n'est pas brillante par ses réserves.

Le Conseil général approuve la décision provisoire prise par son bureau en ce qui concerne la répartition des cotisations.

Sont donc attribués :

15 0/0 au Groupe.

15 0/0 à la Sous-Section régionale.

25 0/0 à la Section.

45 0/0 au Siège.

Le Président donne lecture d'un projet de règlement intérieur; l'ensemble est approuvé.

L'ordre du jour appelle la nomination des différentes commissions : Commission des revendications, Commission d'études, Commission de propagande et du journal.

Le Conseil général décide de laisser au bureau le choix de recruter les membres de ces différentes commissions.

Puis il est procédé à la nomination de différents membres du Bureau.

Celui-ci est ainsi composé :

Président : Dufour, de l'Est.

Vice-président : Peter, du P.-L.-M.

Vice-présidente : Mlle Savart, du C. C.

Secrétaire général : Aubrée, de l'Etat.

Secrétaire : Guéret, de l'Etat.

Secrétaire : Mme Chanembeaud, de l'Etat.

Trésorier général : Audibert, du P.-O.

Trésorier : Bigot, du P.-O.

Trésorière : Mlle Gerstel, de l'Est.

Archiviste : Willmann, de l'Est.

Bibliothécaire : Dilly, du Nord.

Délégué à la Presse : Oudin, du P. O.

## Aux Journées sociales chrétiennes belges

Le 7, 8 et 9 juin 1918, s'est tenu au Havre, trois journées d'études organisées par la Confédération des Unions professionnelles chrétiennes et libres de Belgique.

Le bureau de la Confédération ayant l'aimable pensée d'inviter notre Syndicat à ces journées, le bureau y a délégué son Secrétaire général.

La première journée fut consacrée à examiner la situation des œuvres de la Confédération dans les différents pays où nos amis ont dû s'exiler, bon nombre de résolutions furent prises en vue d'une reprise rapide de l'action.

La deuxième journée fut consacrée à étudier les différents problèmes posés par la guerre, l'enseignement professionnel, les habitations ouvrières, les pensions des soldats et les intérêts des mutilés, la documentation et la propagande par la Presse.

Le matin du troisième jour, à 9 heures en l'église Saint-Michel, paroisse par adoption des Belges, le Saint sacrifice de la messe fut célébré pour les soldats morts en courant à la Défense de la Patrie et aussitôt après nouvelle réunion qui avait pour objet les relations internationales avec les Alliés. Différentes conclusions furent adoptées. Enfin une proposition présentée par la Fédération Française des Syndicats d'employés catholiques concernant la législation internationale du travail fut adoptée.

L'après-midi une grande réunion de clôture à laquelle assistait M. van de Vyvere, Ministre des finances et M. Helleputte se tint. Dans un discours vibrant, M. Haymann, Président de la Confédération, rappela les différentes conclusions adoptées par le Congrès.

M. Desponts, vice-président de la Fédération française des Syndicats d'employés catholiques, eut ensuite la parole. Après avoir rappelé les contacts du passé il conclut en espérant que de cette nouvelle reprise sorte une union plus complète, plus amicale.

Puis M. Frans van Cauwelaert, député d'Anvers, pendant plus d'une heure dans un flamand que nos amis qualifient d'impeccable, encouragea les ardeurs et dit sa confiance en l'avenir.

Et ce fut le chanoine Misonne, directeur d'œuvres sociales, dans le diocèse de Tournai retour de Belgique occupée, qui dit lui aussi ses espérances et exhorte les congressistes à redoubler d'ardeur.

Maintenant sur l'estrade prennent place les artistes et il est 7 heures lorsque la séparation a lieu, des rendez-vous sont pris et la mise en action des différentes conclusions commence.

## EST-IL TROP TARD ?

Dans ce premier numéro du Cheminot de France, nous tenons à répondre à ceux de nos amis qui nous ont, soit dit, soit écrit, ces mots fatidiques : Il est trop tard !

Ces amis nous les divisons en deux catégories : ceux qui tout en constatant avec regret cette naissance tardive se lancent dans une action énergique d'éducation sociale et nous ont promis de faire connaître la nécessité du Syndicat Professionnel des Cheminots de France; et ceux qui, éternels découragés, broyant sans cesse du noir, sans aucun effort de volonté, ne veulent rien entreprendre ou se déclarent très satisfaits malgré le heurt en leurs consciences de sentiments absolument incompatibles et qui, pour cacher leur détrousse, déclarent : il n'y a rien à faire, il est trop tard.

Aux premiers nous disons : courage, confiance, le résultat nous n'en doutons aucunement sera heureux, les autres, nous les invitons à faire un sérieux examen de conscience... et à comprendre leur devoir.

Nous leur rappelons simplement que le décuoragement mène aux pires désillusions, aux pires compromissions.

Il est pour nous un devoir de le déclarer et nous avons conscience de le remplir en disant dès maintenant : Non, il n'est pas trop tard.

Nous sommes d'accord avec tous en disant il est très tard, mais l'heure n'est plus aux regrets elle est à l'action.

Nous avons la conviction et cette conviction est très partagée, que dans la Profession il y a encore une place très belle pour notre organisation.

Ils sont nombreux encore ceux qui n'ont pu trouver dans les différentes organisations existantes celle qui correspond à leurs sentiments, ils sont nombreux encore, ceux qui veulent, par une collaboration constante, loyale, exempte de toute compromission, obtenir une situation meilleure.

Ils sont nombreux enfin ceux qui veulent que par le régime de l'ordre la Profession et la Production soient améliorées.

Jamais les moyens d'action violents n'ont réussi à imposer leur volonté et point n'est besoin de faire appel à l'Histoire passée, les événements qui ensanglantent notre Pays à l'heure présente en sont la démonstration éclatante et irréfutable.

Nous savons très bien et nous ne voulons pas le cacher que la tâche est ardue, mais la moisson en sera plus belle et les ouvrières ne sont-elles pas à la hauteur de l'entreprise? (1) Nul n'en doute, et c'est pourquoi nous regardons l'avenir avec confiance.

## SOYEZ POLIS

Pourquoi faut-il que l'une des plaintes les plus fréquentes et les plus amères des cheminots soit de gémir sur le peu de politesse (hélas!) de trop de nos chefs. Etre conscient le cheminot veut être traité comme tel. Il veut avec juste raison que l'on respecte sa dignité d'homme intelligent et libre.

Il me revient en esprit un petit fait déjà lointain.

J'étais au 1<sup>er</sup> jour de mon début à la gare de... (censuré), je transmettais au Dardeau une dépêche à un poste voisin. Le chef de station debout à mes côtés grommelait tandis que je causais : « Mon ami vous ne ferez jamais un bon employé. Aussitôt le récepteur raccroché j'allai le trouver dans son bureau et lui dis : « Vous venez de me naître. Animé de la meilleure bonne volonté j'ai le désir de devenir un employé modèle et vous venez de dire que mes efforts seront vains. Vous n'êtes guère encourageant pour mes débuts. » — Mon ami c'est bien simple, me fut-il répondu, vous êtes trop poli. » Je m'en allais songeur. Depuis je suis que mon chef, homme d'esprit et du meilleur était un pince-sans-rire. Mais s'il exagérait à peine, ainsi qu'une expérience personnelle me l'apprit, je constatai aussi que l'impolitesse semblait être plutôt l'apanage des supérieurs. Et cependant je ne suis pas exigeant une réponse à mon salut, des expres-

(1) A triompher sans résistance, on vainc sans gloire, a dit le poète.

sions même lorsqu'il y a sujet à reproche qui sentent l'urbanité et non le palefrenier, un accueil moins hautain lorsqu'une circonstance quelconque me conduit à son bureau.

Des cas concrets se pressent en légion sous ma plume (1). Je demeure aujourd'hui intentionnellement dans l'abstrait et l'imprécis; mais que l'on sache que nous en viendrons au cas concret si cela devenait nécessaire.

## TOUTSEUL ET COMMETOUS

A notre grand regret nous ne pouvons publier intégralement un article inséré dans *la Travailleuse* de juillet 1918.

Toutseul, sous ce titre, c'est celui qui n'admet aucune organisation qui trouve que l'on n'a pas besoin de syndicat malgré que ce soit pour tous, un intérêt, un droit, un devoir.

Un intérêt, défense par l'ouvrier ou l'employé de sa seule propriété, son travail.

Défense de cette propriété-là contre l'abus possible, le chômage, la vie chère, l'usure;

Un droit, car rien ne peut empêcher l'association pour étudier les besoins, prévenir l'avenir, le soutien et la défense de tous dans la limite du juste.

Un devoir envers les camarades, en s'associant avec eux pour appuyer et défendre leurs droits si l'on est dans une situation privilégiée, *devoir de charité*, un devoir envers tous, envers la société elle-même. Quand on voit même en ces temps où la France ne devrait plus avoir qu'un cœur, tant de divisions encore, tant de tiraillements, tant d'anarchie dans le monde de la production, on doit se dire qu'il faut remettre là-dedans de l'ordre. Quand il n'y a ni règles, ni freins, ce sont les plus forts, les plus audacieux qui sont les maîtres. Dans la profession de l'isolement, de l'individualisme ouvrier, seuls quelques-uns en profitent, il faut donc organiser les rapports entre patrons et ouvriers, fixer des règles pour la profession, préparer des lois, en un mot mettre de l'ordre : Pour cela le Syndicat.

Commetous c'est celui qui a adhéré à un syndicat pour faire comme... tous; malgré que ce syndicat soit révolutionnaire et anti-clérical.

Et pourtant un catholique ne peut adhérer à un syndicat de la C. G. T. pour deux raisons :

1<sup>o</sup> Idéal social incompatible.

2<sup>o</sup> La C. G. T. et ses syndicats sont des centres de propagande antireligieuse.

Les preuves idéal social incompatible, qui dit Syndicat dit unité. Or, les thèses de révolution, d'expropriation, de sabotage des biens et des personnes, cela ne cadre pas avec l'esprit chrétien qui est justice, mais aussi paix et amour même dans les revendications les plus légitimes.

La C. G. T. centre de propagande antireligieuse.

En effet dans une brochure de la rue du Château d'Eau, on peut lire : « Allons jus-

(1) Souvent j'ai eu l'intention de prendre sur mon maigre salaire le coût d'un traité de civilité puérile et honnête à offrir à tel ou tel chef qui m'était signalé.

qu'au bout de notre pensée, ce sera le Syndicat de la Révolution », plus loin : « Le parti socialiste tout en fournissant les réformes immédiates revendiquées par la classe ouvrière, n'est pas un parti de réforme, mais un parti de lutte de classe et de révolution ».

Et puis voulez-vous quelques brochures recommandées : « La création du monde Adam et Eve, le déluge », etc... dialogues de vulgarisation scientifique, instructifs et amusants qui font une excellente propagande antireligieuse.

On objectera il est vrai l'unité ouvrière, elle n'existe pas. Entente entre syndicat et syndicat, sur un point de revendications professionnelles, possible mais c'est tout.

Nous conseillons à nos camarades catholiques de méditer cet article et de suivre leur conscience.

## CHRONIQUE FÉMININE

1.080 ! 1.800 ?

Le bureau, en présence des différentes anomalies dans l'application de la convention du 2 Juillet 1917, modifiée par l'avenant du 12 Mars 1918, étudie cette question en vue de poursuivre l'adoption du taux unique de 1.080 fr. par an.

## TRAVAIL DE NUIT

Le Mans... 20 minutes d'arrêt les voyageurs pour Nantes...

La voix s'éloigne continuant ses appels. Réveillé, nous reprenons peu à peu conscience de la réalité.

Tout d'abord les discussions de la journée, journée de conseil général, repassent en notre esprit, puis nos regards se tournent vers l'extérieur et voient le mouvement causé par l'arrivée d'un train de Paris. Va-et-vient des voyageurs, passage de chariots lourdement chargés de colis.

La voix qui tout à l'heure se perdait dans l'éloignement se fait à nouveau entendre.

Le réveil est maintenant complet, l'attention augmente et bientôt nous constatons que le crieur était... une crieuse et que la plupart de ceux qui tiraient ou poussaient les chariots, qui coltinaient les lourds bagages étaient des femmes.

Il est près d'une heure du matin et le souvenir de la législation sur le travail de nuit de la femme et de l'enfant se présente à notre mémoire. La constatation est pénible : L'Etat-Chemin de fer ne respectant aucunement les stipulations de l'Etat-Gouvernement.

Prétendre supprimer à l'époque actuelle cette iniquité, l'idée est prématurée, mais obtenir une limitation du mal serait un point acquis.

Nous posons les bases d'une enquête à nos camarades, nous demandons de prompts et sûrs renseignements.

Le Gérant : WILLMANN

Imp. DALET, 28, Passage des Panoramas, Paris.